

## S.15.01 - Description des garanties des rentes variables - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0

### Observations générales:

La présente section concerne la déclaration annuelle demandée aux groupes.

Ce modèle n'est à communiquer que par les groupes, en ce qui concerne l'assurance directe, et uniquement pour les entités hors EEE qui ont un portefeuille de rentes variables.

Les rentes variables sont des contrats d'assurance vie en unités de compte assortis de garanties de placement qui permettent au preneur, en contrepartie du paiement d'une prime unique ou de primes régulières, de bénéficier de la croissance de l'unité, mais d'être partiellement ou totalement protégé lorsque celle-ci perd de la valeur.

Si un contrat à rentes variables est réparti entre deux entreprises d'assurance, par exemple une entreprise d'assurance vie et une entreprise d'assurance non-vie pour la garantie rentes variables, il incombe à cette dernière de communiquer ce modèle. Utiliser une ligne par produit.

|       | <b>ÉLÉMENT À DÉCLARER</b>                     | <b>INSTRUCTIONS</b>  |
|-------|---|--|
| C0010 | Nom juridique de l'entreprise                 | Le nom juridique de l'entreprise hors EEE qui vend le produit.   |
| C0020 | Code d'identification de l'entreprise         | Code d'identification, par ordre de priorité suivant:<br><br>—identifiant d'entité juridique (LEI);<br>—code spécifique.<br><br>Code spécifique:<br><br>le code d'identification est fourni par le groupe. Le code d'identification attribué à chaque entreprise hors EEE ou non réglementée doit systématiquement respecter le format suivant:<br>code d'identification de l'entreprise mère + code ISO 3166-1 alpha-2 du pays de l'entreprise + 5 chiffres |
| C0030 | Type de code d'identification de l'entreprise | Type de code d'identification utilisé dans la rubrique «Code d'identification de l'entreprise». Choisir impérativement l'une des options suivantes:<br><br>1 - LEI<br>2 - Code spécifique  |
| C0040 | Code d'identification du produit              | Code d'identification interne utilisé par l'entreprise pour le produit. Si un code est déjà en usage ou est attribué par l'autorité compétente à des fins de contrôle, c'est ce code qui doit être utilisé.<br><br>Le code d'identification doit être utilisé de manière cohérente dans la durée.  |
| C0050 | Dénomination du produit                       | Nom commercial du produit (propre à l'entreprise).   |
| C0060 | Description du produit                        | Description qualitative générale du produit. Si un code de produit est attribué par l'autorité compétente à des fins de contrôle, la description du type de produit correspondant à ce code doit être utilisée.  |
| C0070 | Date de prise d'effet de la garantie          | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de prise d'effet de la couverture.   |
| C0080 | Date d'expiration de la garantie              | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date d'expiration de la couverture.   |

|       |                            |   |
|-------|----------------------------|---|
| C0090 | Type de garantie           | <p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 - Prestation minimale garantie en cas de décès (guaranteed minimum death benefit)</p> <p>2 - Prestation minimale garantie par accumulation (guaranteed minimum accumulation benefit)</p> <p>3 - Prestation minimale garantie en cas de sortie en rente (guaranteed minimum income benefit)</p> <p>4 - Prestations minimales garanties en cas de rachat (guaranteed minimum withdrawal benefits)</p> <p>9 - Autre</p>  |
| C0100 | Niveau de garantie         | Indiquer le niveau de la prestation garantie  |
| C0110 | Description de la garantie | <p>Description générale de la garantie</p> <p>Cette description doit couvrir au minimum le mécanisme d'accumulation du capital (par exemple, retour de prime, cliquet, cumul, réinitialisation), sa fréquence (infra-annuelle, annuelle, x-annuelle), la base de calcul des niveaux garantis (par exemple, prime payée, prime payée nette de retraits et/ou de rachats et/ou des suppléments de prime payés, prime majorée par le mécanisme d'accumulation du capital), le facteur de conversion garanti et d'autres informations générales sur la façon dont la garantie fonctionne.</p> |